



Communauté Economique des
Etats de l'Afrique Centrale

PADCRE-CEEAC

Projet d'Appui au Développement du Cadre Institutionnel et Règlementaire de l'Electricité en Afrique Centrale



Banque Africaine de Développement

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°006/CEEAC/PADCRE/2026 (SERVICES DE CONSULTANT - FIRME)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR L'ETUDE SUR
LA COMPARAISON ET L'HARMONISATION DES TARIFS ET
PRINCIPES TARIFAIRES NATIONAUX DE L'ELECTRICITE ET
L'ELABORATION D'UN CADRE ET OUTIL D'EVALUATION DE LA
REFLECTIVITE DES COUTS.

Secteur : Energie

Financement : Fonds Africain de Développement (FAD)

DON : N°2100155041076

PROJET : P-Z1-FA0-191

1. La Commission de la CEEAC a reçu un Don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) agissant en qualité d'Administrateur de l'enveloppe régionale du Fond Africain de Développement (FAD-15) pour financer le Projet d'Appui au Développement du Cadre institutionnel et Règlementaire de l'Electricité de l'Afrique centrale (PADCRE). Le projet Prévoit, dans le cadre de sa composante 3 le recrutement d'un Service de Consultance (Firme) pour l'étude sur la comparaison et l'harmonisation des tarifs de l'électricité et l'élaboration d'un cadre et outil d'évaluation de la réfectivité des coûts.

2. La mission principale de la Firme sera d'analyser et comparer les méthodologies et principes tarifaires de l'électricité appliqués dans les pays de la CEEAC afin de proposer un cadre harmonisé de tarification et un mécanisme régional d'évaluation de la réfectivité des coûts favorisant la transparence, la viabilité financière du secteur électrique et l'intégration du marché régional de l'électricité.

3. Sous la supervision du Coordonnateur du Projet, la Firme est chargée de réaliser, pour une durée estimée de 4 mois, les tâches suivantes :

- Faire un recensement des modèles de tarifs et principes tarifaires utilisés dans les Etats membres de la CEEAC;
- Analyser les processus institutionnels, réglementaires et méthodologiques de fixation des tarifs dans chaque pays;
- Procéder à la comparaison des méthodologies tarifaires existantes et identifier les forces, faiblesses, opportunités et contraintes à travers une analyse appropriée
- Proposer des orientations pour l'harmonisation progressive des principes et méthodologies tarifaires au niveau régional, en tenant compte des spécificités de chaque pays;
- Évaluer le niveau de réfectivité des coûts dans les structures nationales et identifier les écarts éventuels entre tarifs appliqués et couts de service
- Élaborer un cadre méthodologique régional ainsi qu'un outil d'évaluation de la réfectivité des couts applicable aux tarifs de l'électricité dans les Etats membres de la CEEAC; et
- Organiser un atelier de validation des rapports de l'étude avec la participation des parties prenantes.

4. Lieu de l'organisation de l'atelier régional et les parties prenantes :

L'atelier régional de validation de l'étude se tiendra à Douala au Cameroun pendant cinq (5) jours avec la participation d'acteurs régionaux constitués de régulateurs nationaux, d'opérateurs transfrontaliers, de consommateurs transfrontaliers, de la CORREAC, du PEAC et de la CEEAC.

5. La Commission de la CEEAC invite les Bureaux d'Etudes à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Bureaux d'Etudes intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience

démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, expérience et connaissances du secteur de l'Energie en Afrique (avec un accent sur les pays d'Afrique Centrale), disponibilité de personnel qualifié, etc.).

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, Edition octobre 2015, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>

7. Les Services de consultant (Firme) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires durant les horaires administratifs de la Commission de la CEEAC (7H30 à 15H30) du lundi au vendredi les jours ouvrables, à l'adresse ci-après :

Cellule d'Exécution du PACDRE

Commission de la CEEAC

BP : 2112 Libreville – (Gabon)

644 Boulevard Triomphale Omar Bongo Ondimba

Tél. : (+241) 44 47 31 / (+241) 74 287 549 ;

E-mail : desire.ndemazagoa@ceeac-eccas.org

8. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés par voie électronique (courriel) à l'adresse mail ci-après : desire.ndemazagoa@ceeac-eccas.org copie à samnyobe@gmail.com au plus tard **le 26/06/2026 à 15h30** (heure locale du Gabon) et porter expressément la mention suivante : « **Service de consultance (firme) pour l'étude sur la comparaison et l'harmonisation des tarifs de l'électricité et l'élaboration d'un cadre et outil d'évaluation de la réfectivité des couts** ».